



**Décision du Gouvernement en conseil du 18 octobre 2024 concernant la transmission du projet de modification du plan directeur sectoriel « transports » sur le territoire de la « Nordstad ».**

Il est porté à la connaissance du public que suite à la décision du Gouvernement réuni en conseil du 18 octobre 2024, le projet de modification du plan directeur sectoriel « transports » sur le territoire de la « Nordstad » sera transmis par voie électronique aux collèges des bourgmestre et échevins des communes de Bettendorf, de Schieren, de Feulen, d'Erpeldange-sur-Sûre, des Villes de Diekirch et d'Ettelbruck ainsi qu'au Conseil supérieur de l'aménagement du territoire (CSAT) pour lancer les procédures d'enquête publique prévues aux articles 12 de la loi modifiée du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire et 7 de la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement.

*Communiqué par le Département de l'aménagement du territoire (DATer), ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire*

